

**ÉTATS GÉNÉRAUX DU FILM DOCUMENTAIRE**  
**Lussas, 21-27 août 2016**

**PROGRAMMATION EXPÉRIENCES DU REGARD**

**RÈGLEMENT ET PROCÉDURES**

**1 – Peuvent participer à la sélection :**

- Tous les films documentaires de création, quels qu'en soient la durée, le support d'origine ou le sujet abordé, de production ou co-production française, belge, suisse ou luxembourgeoise.
- Les films institutionnels ou de promotion commerciale ne sont pas admis.
- Les films produits après le 1<sup>er</sup> janvier 2015, à la condition qu'ils n'aient pas déjà été inscrits à la sélection 2015.

Date limite d'inscription **et** d'envoi des films (cachet de la poste faisant foi) :

- **31 mars 2016 pour les films de © 2015**
- **18 mai 2016 pour les films de © 2016**

2 – L'inscription d'un film induit son intégration automatique dans la [base de données](http://www.lussasdoc.org) portée par la Maison du doc, accessible sur [www.lussasdoc.org](http://www.lussasdoc.org).

3 – Si vous ne souhaitez pas déposer votre film au [Club du doc](#) (vidéothèque permanente de la Maison du doc), les films seront conservés dans les archives des États généraux du film documentaire. Ils ne vous seront restitués que si vous nous adressez un chèque couvrant les frais de réexpédition du/des DVD (8 € / copie).

4 – Les copies de visionnage doivent être envoyées sur support DVD au format vidéo (les DVD avec fichier informatique ne peuvent être visionnés sur tous les lecteurs) à l'adresse indiquée à la fin de ce règlement, ainsi que par **lien internet de visionnage privé** renseigné lors de l'inscription en ligne.

Ne pas oublier d'indiquer sur le DVD le **n° d'inscription du film** et le format (4/3, 16/9e, 4/3 Letterbox).

**N'hésitez pas à inscrire le film le plus rapidement possible**, sans attendre la date limite.

N.B : les copies de travail sont acceptées.

5 – Les **résultats** de la sélection seront accessibles sur notre site web [www.lussasdoc.org](http://www.lussasdoc.org) à **partir du 20 juillet 2016**.

6 – Les films sélectionnés seront présentés dans la mesure du possible dans leur format d'origine.

7 – Les films inscrits à la sélection « Expériences du regard » pourront être programmés dans d'autres sélections de la manifestation (Plein air, Tènk ! etc...) et ne recevront pas de droits de diffusion.

Les frais d'envoi des copies des films sélectionnés sont à la charge du producteur, le retour est pris en charge par le festival. Les États généraux prennent en charge l'assurance des copies exclusivement entre le jour de leur réception et le jour de leur réexpédition. En cas de perte ou de détérioration durant cette période, la responsabilité des États généraux n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

8 – Tous les films inscrits à la sélection sont systématiquement proposés en visionnage à la carte à la vidéothèque pendant toute la durée de la manifestation.

9 – L'inscription aux États généraux implique l'acceptation sans réserve des termes du règlement.

La fiche d'inscription doit être **remplie et validée** [en cliquant sur ce lien](#).

Adresse d'envoi des copies :

*États généraux du film documentaire  
Sélection  
16, route de l'Echelette  
07170 Lussas  
France*

Tout document complémentaire (dossier de présentation, de presse...) devra nous parvenir sur [inscrip-film@lussasdoc.org](mailto:inscrip-film@lussasdoc.org)

*Renseignements complémentaires sur la sélection :*

*Tél : 04 75 94 25 25*

[inscrip-film@lussasdoc.org](mailto:inscrip-film@lussasdoc.org)

*Renseignements complémentaires sur les États généraux :*

*Tél : 04 75 94 28 06*

[contact@lussasdoc.org](mailto:contact@lussasdoc.org)